



MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT N° 2021-239

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT N° 2021-239 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN DE RETIRER LE PRESBYTÈRE DES SITES PATRIMONIAUX

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de modification suivant « RÈGLEMENT N° 2021-239 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN DE RETIRER LE PRESBYTÈRE DES SITES PATRIMONIAUX » ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2021, à 18h30, au 212, rue La Salle, salle de l'Âge d'Or, Saint-Ludger. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement n° 2021-239. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption ainsi que de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à :

- Retirer le presbytère des sites patrimoniaux du plan d'urbanisme.

Donné à Saint-Ludger, ce 10 juin 2021



JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale